



## Comité régional de L'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

### Comité Plénier

#### Compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2024

<b>Présents :</b>			
<b>M. BORDE Sylvain</b>	Préfecture-SGAR	<b>M. MARGUERITTE David</b>	Région
<b>Mme PERNETTE</b>	DREETS	<b>M. MILLET Marc</b>	Région
Mme BONIS Sophie	DREETS		
Mme KERSUAL Catherine	Académie Ndie-	Mme DAUTREY Clarisse	Région
<b>M. FONTAINE Xavier</b>	DRAFPIC	Mme BOFF Frédérique	Région
M. ADAM Sylvain	DRAIO Ndie	M. LEBOUCHER Denis	Région
<b>Mme MAILLO</b>	DIRM	M. BIERNE Guy	AGEFIPH
<b>M. MONCOMBLE Adrien</b>	DRAJES	Mme TOURNAILLE Nadine	ANDBB
<b>M. HEMERY Emmanuel</b>	DRAAF	M. GIROT Jean-Pierre	CESER
		<b>M. PRADES Richard</b>	CCIR
<b>M. ABIDI Raouf</b>	UNSA	Mr ELOI Frédéric	ARML
Mme BENACCHIO Coralie	UNSA	Mme HURNI Laurence	France Travail
<b>M. JAQUOT Dominique</b>	FO	M. LESUEUR Marc	APEC
<b>M. KAROUI Nejib</b>	CFTC		
<b>M. LEBARBEY Alexandre</b>	CGT	Secrétariat permanent :	
<b>M. FARGUES Paul</b>	CFE-CGC	Mme LE MEHAUTE Céline	CARIF-OREF
<b>M. MIRIANON Cyril</b>	FSU	Mme BARAZZUTTI Laure	CARIF-OREF
M. DE CAMBOURG	U2P		
M. DUFOUR Pascal	U2P	<b>Excusés :</b>	
<b>Mme LEMARCHAND</b>	U2P	M. FAUCON Philippe	FRSEA
<b>Roselyne</b>	CPME	Mme BELLIER DE FROMONT Pascaline	FRSEA
<b>M. LOUDIERE Guy</b>	MEDEF	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	Région
<b>Mme TOUCHARD Séverine</b>	UDES	Mme JOUANNE Marie	ARML
<b>M. VERNON Yves</b>			

**En gras les votants : soit 19 présents sur 29**

En l'absence de M. Albertini et M. Morin, M. Margueritte et Mme Pernette co-présidents ouvrent la séance.

## **1. Approbation du compte-rendu du Comité plénier du 11 décembre 2023**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2. Carte des formations initiales professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée (2025) Région**

Mme Boff, présente l'évolution de la carte des formations professionnelles scolaires pour la rentrée 2025. Elle précise que l'ensemble de l'offre a été adressé aux partenaires. Elle a été construite afin de répondre aux besoins en compétences notamment sur les métiers en tension, en prenant en compte l'attractivité des formations, les taux de remplissage, d'insertion et de poursuite d'étude. Il s'est également agi, de construire des parcours complets constituant un levier pour soutenir la lisibilité de l'offre et optimiser les plateaux techniques dans les établissements, tout en visant des continuums de formation ; CAP, Baccalauréat professionnel, BTS avec mention complémentaire. Concernant le continuum de formation, un travail a été réalisé avec les services de l'académie afin d'apporter une « coloration pédagogique » sur certaines formations, par exemple sur le nucléaire ; formations qui existent qui sont pertinentes et nécessitent une coloration par projet pédagogique et l'aménagement de plateaux techniques.

Concernant la méthode, depuis le début de l'année un travail a été réalisé à partir du partage des diagnostics. En début d'année, les directeurs délégués de l'agence territoriale des services académiques ont présenté les diagnostics des filières à l'ensemble des lycées publics et privés. Une présentation a été envoyée à chaque lycée, ainsi qu'un document d'auto-diagnostic de l'offre existante à compléter par chaque établissement. Ce qui leur a permis, au regard de ce qui leur a été présenté et de leur connaissance de terrain, de porter une réflexion sur leur offre, en précisant les freins, leviers et perspectives. Une analyse de l'offre par filière a été réalisée avec les représentants professionnels signataires d'accord cadre avec la Région.

A l'issue de rencontres systématiques avec les lycées concernés, une liste de projets opportuns avec une première planification prenant en compte la faisabilité financière et technique a été posée.

Ces travaux ont permis l'ouverture de 17 formations dont 14 concernant les filières prioritaires du territoire, dans une cohérence d'ensemble avec la voie de l'apprentissage existante. Des modifications importantes dans la Manche malgré des effectifs en baisse ont été proposées pour répondre une forte dynamique industrielle locale.

M. Dufour précise qu'une présentation de la carte aux partenaires sociaux a été organisée le 25 novembre pour un échange plus technique. Ce temps, demandé par les partenaires sociaux a été très apprécié et a permis de répondre aux questions techniques et de méthode. Il est demandé qu'il soit renouvelé l'année prochaine. En réponse à la question de M. Girod, M. Dufour, indique que ce temps différent est complémentaire des travaux menés par la Région et l'Académie, il a été l'occasion pour les partenaires de mieux s'imprégner de la démarche pour le CREFOP.

En réponse à M. Mirianon, Mme Boff précise que les formations à la cybersécurité ont été intégrées dans les ouvertures puisqu'elles font parties de la filière industrielle. Il s'agit d'une

réorganisation de filière de formations qui a engendré des ouvertures de premières et terminales, ainsi qu'un baccalauréat professionnel complet au lycée Jules Vernes de Mondeville.

M. Mirianon s'interroge sur les chiffres d'attribution des places entre le public et le privé avec une disparité, 2% de places vacantes dans le public et jusqu'à 40% dans le privé. Il demande si un rééquilibrage est prévu, sachant qu'à priori les établissements publics sont plus appréciés. Il craint, par ailleurs, qu'on impose à certains jeunes de changer de projet de formation s'ils souhaitent rester dans le public ou de devoir faire face à des frais supplémentaires s'ils s'orientent contraints vers le privé, ce qui remet en question le principe de l'école gratuite pour tous. Il constate qu'au regard des disparités, le système a imposé à des jeunes d'aller dans le privé, puisque les effectifs ont augmenté dans le privé, par manque de places dans le public. Il questionne enfin, le respect du droit à l'erreur pour les jeunes, quant aux difficultés voire à l'impossibilité de changer d'avis, à partir du moment où les capacités sont remplies à 100%. La carte des formations doit constituer l'outil de rééquilibrage afin de donner les moyens à tous ceux qui le souhaitent d'avoir accès à l'école publique gratuite.

Mme Boff précise que cela renvoie à la notion de capacité financée par l'Académie au plus juste des prévisions d'effectifs. Concernant la répartition public-privé, qu'un groupe de travail et en cours avec les représentants du diocèse sur les formations en fragilité. Elle note également que cela renvoie à des notions de rééquilibrage, de moyens, de nombre d'affectations, de places financées et qu'en réponse aux besoins, des places complémentaires ont été proposées sur des formations dans le public en septembre, sorte de « surbooking ». Un travail de calibrage des places sur les plateaux techniques et de rééquilibrage est en cours au niveau de la Région, surtout sur les métiers en tension.

M. Fontaine, précise que c'est une question systémique qui a déjà été posé au CEN, car les chiffres interrogent, en effet. Il ajoute l'importance d'apporter une réponse favorable aux choix des familles et de finaliser le plus tôt possible les affectations, afin de répondre à l'orientation nationale. C'est dans ce cadre que des places complémentaires ont été octroyées, sorte de « surbooking » sur certaines formations.

A la demande du ministère, cette année, un travail plus dynamique, plus fin, prenant en compte les taux de perte, a été réalisé sur les affectations afin de satisfaire les familles, précise M. Adam. Certains élèves affectés dans des sections, ne s'inscrivant pas dans les établissements, pouvant laisser des places vacantes pour d'autres.

S'agissant du droit à l'erreur, M. Adam précise que des commissions départementales pilotées par les représentants des directeurs et directrices académiques sont mises en place à la rentrée. Elles étudient les dossiers instruits en fonction de la demande, de la motivation du jeune et de critères qui permettent de classer les demandes en fonction des places vacantes, avec à l'issue une réponse favorable ou non. Cependant l'exercice doit être resitué dans un contexte plus global, l'académie normande étant déficitaire en matière d'ambition par rapport au national, avec une plus forte pression au niveau de la voie professionnelle. Un certain nombre de jeunes dont les performances scolaires leur permettraient de poursuivre en voie générale ou technologique font le choix de la voie professionnelle. Un travail commun est en cours entre les services de l'académie et l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers afin de travailler en amont, à la diversité des parcours pour diminuer cet effet.

Pour M. Mirianon, les propos de M. Adam reviennent à considérer que les formations de la voie professionnelle ne sont pas ambitieuses, que les élèves qui y vont ne le sont pas, et que les enseignants et l'ensemble du personnel qui y travaillent ne font pas forcément un travail de qualité. Il déplore cette remarque qui est d'autant plus gênante quand elle vient d'un représentant du Rectorat.

M. Karoui salue le travail d'explicitation de la carte réalisé par la Région à l'intention des partenaires sociaux qui a facilité la compréhension des ouvertures et fermetures de formations ainsi qu'une lecture objective de la carte. Mme Boff précise qu'il s'agissait d'un premier exercice collectif, si c'est validé par la commission technique, plus d'éléments compléteront l'explication de la carte l'année prochaine.

Mme Boff, informe les membres du comité plénier que des vidéos de valorisation des lycées professionnels, des plateaux techniques à destination des jeunes ont été réalisées afin valoriser tous les investissements de la Région. Destinées aux jeunes, mettant en valeurs les jeunes en formation, celles-ci sont visionnables sur le Youtube de la Région Normandie à la rubrique « nos lycées pro » :  [Les lycées normands - YouTube](#)

La carte des formations rentrée scolaire 2025 reçoit un avis favorable du comité plénier du CREFOP : Avis favorables de tous les votants moins 2 absentions (CGT, FSU)

### **3. Présentations de personnalités qualifiées sur la transition écologique, Mme Tournaille et M. Girot et de Mme Barazzutti, animatrice du CREFOP**

M. Margueritte salue l'arrivée des nouveaux venus et les invite à se présenter.

M. Girot, a été président du Parc Naturel des boucles de Seine Normandie, vice-président et rapporteur général du budget au CESER et représentant environnement au CESER.

Mme Tournaille est responsable de l'Agence normande de développement durable au sein de l'Agence Normande de la biodiversité et du développement durable. L'ANBD est un groupement d'intérêt public en charge d'accompagner les professionnels sur le territoire sur les questions de transitions écologiques, environnementales, énergétiques et économiques. Elle travaille depuis de nombreuses années sur les questions de développement durable et transition.

Mme Barazzutti, animatrice du CREFOP a une expérience dans la formation professionnelle, dont 10 ans en tant que responsable d'un organisme de formation. Elle a travaillé en collectivité territoriale en tant que responsable d'un service emploi, métier, formation et ces 12 dernières années à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire sur des thématiques variées, entrepreneuriat, développement économique, développement local et EFOP. Mme Le Méhauté précise qu'elle a rejoint le Carif-Oref le 25 novembre sur le poste d'animation du CREFOP qui a été souhaité.

### **4. Demandes d'agrément préfectoral à la formation des membres du CSE**

Mme Pernelle informe qu'il s'agit des demandes en vue de l'inscription sur la liste des organismes habilités à dispenser la formation des représentants du personnel des comités sociaux et économiques. Les fiches des demandes instruites par les services de la DREETS ont été adressées aux participants en amont de la séance.

Mme Bonis informe du cadre général de traitement des demandes réalisé par les services de la DREETS. La DREETS émet un avis après avoir vérifié les compétences des formateurs proposés, la capacité de l'organisme à structurer une offre dans le domaine dans lequel il propose sa candidature, qui peut être soit le domaine de la santé sécurité, soit le domaine de l'économie, soit les deux, et enfin la qualité des supports et déroulés pédagogiques. Sur les 12 candidatures, 9 ont reçues un avis favorable. Parmi celles-ci, 6 agréments sont sollicités dans les domaines de la santé, sécurité au travail.

M. Lebarbey s'étonne que tous les dossiers soient de nouveaux candidats, habituellement il y a également des renouvellements. Il précise que c'est important, car historiquement la CGT n'a pas le même vote pour les réinscriptions et les enregistrements. En effet, la CGT considère que la gestion des CSE relève des organisations syndicales et non du libéralisme marchand, c'est pourquoi quand il y a des renouvellements elle s'abstient. Ainsi, il s'étonne de la demande de l'UIMM, compte tenu de son positionnement politique, proche du MEDEF. Chaque organisation doit garder ses prérogatives et c'est la première fois que cette situation se produit. M. Mirianon précise que la FSU n'est pas directement concernée par les CSE mais partage le point de vue de M. Lebarbey. Mme Benacchio pour l'UNSA, M. Karoui pour la CFTC, M. Jaquot pour FO confirment et partagent le positionnement de M. Lebarbey sur le dossier de UIMM.

S'agissant du questionnement sur les renouvellements, M. Jaquot précise qu'il peut être judicieux de vérifier la liste des organismes agréés. Mme Pernelle et Mme Bonis, précisent qu'au regard des dossiers, il s'agit bien de premières inscriptions et non de renouvellement.

Ceci étant exposé il est procédé au vote :

- BE UP DEVELOPPEMENT : avis défavorable à l'unanimité
- ML INDUSTRIE : avis défavorable à l'unanimité
- SOCIAFORM : avis défavorable à l'unanimité
- AF SET 14 : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- FORMADEXP : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- PERSPECTIVES CSE : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- DIALOGUE EQUITABLE : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- FRANZ MICHEL EI : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- UIMM : avis favorable : 11 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU), 3 abstentions ( CFE-CGC, U2P, UDES)
- NOVIOMO : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- HURIER GREGORY : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)
- CH CONSULTING : avis favorable : 14 pour, 5 contre ( UNSA/FO/CGT/CFTC/FSU)

## **5. Calendrier des Instances du CREFOP pour 2025**

Présentation du calendrier :

Bureau du Crefop :

- Jeudi 30 janvier à 14 h 30 sur le salon de l'orientation à Rouen (Parc des Expositions). Celui-ci sera l'occasion de proposer aux participants une visite du Salon.
- Lundi 7 avril à 14 h à Caen
- Mercredi 8 octobre à 9 h à Rouen

Comité plénier du Crefop en visioconférence :

- Vendredi 23 mai à 15 h
- Vendredi 21 novembre à 15

En l'absence de questions diverses, M. Margueritte remercie les participants et lève la séance.